

The background of the entire page is a monochromatic, sepia-toned photograph of Indigenous people in traditional regalia. In the foreground, a man is seen in profile, wearing a large, feathered headdress and a garment with intricate geometric patterns. Behind him, another person is visible, also in regalia, holding a staff or object. The overall mood is historical and cultural.

# D3

**INFORMATION  
FINANCIÈRE  
RELATIVE AUX  
RECETTES LOCALES**

---

**MODÈLE DE NOTES  
SECTORIELLES  
AFFÉRENTES  
AUX ÉTATS  
FINANCIERS**



First Nations  
**FINANCIAL  
MANAGEMENT  
BOARD**

**CONSEIL  
DE GESTION  
FINANCIÈRE** des  
Premières Nations

1<sup>ER</sup> AVRIL 2016

## Tableau 1 – LISTE DES DOCUMENTS DE BASE

Le tableau suivant contient la liste des documents de base que le Conseil de gestion financière des Premières Nations (le « Conseil ») a mis à la disposition des Premières Nations pour les aider à élaborer, à mettre en œuvre et à améliorer leurs méthodes de gestion financière.

LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE		DESCRIPTION
A1	LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE – <b>PROCÉDURES D'EXAMEN</b>	Procédures à appliquer pour demander l'approbation de conformité à la loi sur l'administration financière (LAF) d'une Première Nation.
A2	LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE – <b>NORMES</b>	Normes qui soutiennent des pratiques rigoureuses en matière d'administration financière pour le gouvernement d'une Première Nation au Canada.
A3	<b>MODÈLE</b> DE LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE	Modèle de loi qui répond aux exigences des normes relatives à la loi sur l'administration financière stipulées en A2.
A4	LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE – <b>NOTES EXPLICATIVES</b>	Fournit du soutien à l'égard de l'élaboration d'une loi sur l'administration financière (LAF) en traitant de la structure et de la substance du modèle de LAF présenté en A3.
A5	LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE – <b>AUTO-ÉVALUATION</b>	Outil pouvant servir à comparer les lois existantes ou proposées sur l'administration financière de la Première Nation aux normes relatives à la LAF présentées en A2.
<b>SYSTÈME DE GESTION FINANCIÈRE</b>		
B1	SYSTÈME DE GESTION FINANCIÈRE – <b>PROCÉDURES DE CERTIFICATION</b>	Procédures à appliquer pour demander un examen du système de gestion financière d'une Première Nation.
B2	SYSTÈME DE GESTION FINANCIÈRE – <b>NORMES</b>	Normes qui soutiennent des pratiques rigoureuses en ce qui concerne le fonctionnement, la gestion, les rapports et le contrôle du système de gestion financière d'une Première Nation.
B3	SYSTÈME DE GESTION FINANCIÈRE – <b>AUTO-ÉVALUATION</b>	Outil pouvant servir à comparer le système de gestion financière existant de la Première Nation aux normes relatives aux systèmes de gestion financière présentées en B2.
<b>RENDEMENT FINANCIER</b>		
C1	RENDEMENT FINANCIER – <b>PROCÉDURES DE CERTIFICATION</b>	Procédures à appliquer pour demander un examen du rendement financier d'une Première Nation.
C2	RENDEMENT FINANCIER – <b>NORMES</b>	Normes qui évaluent l'historique du rendement financier d'une Première Nation sur une période de cinq ans, à l'aide d'un maximum de sept ratios financiers.
<b>COMPTE DE RECETTES LOCALES</b>		
D1	COMPTE DE RECETTES LOCALES – <b>NORMES D'INFORMATION FINANCIÈRE</b>	Normes qui établissent les exigences en matière d'information financière relativement au compte de recettes locales d'une Première Nation.
D2	COMPTE DE RECETTES LOCALES – <b>MODÈLE D'ÉTATS FINANCIERS</b>	Modèle d'états financiers annuels pour le compte de recettes locales d'une Première Nation, conçu pour être conforme aux normes d'information financière relatives au compte de recettes locales présentées en D1.

<input checked="" type="checkbox"/>	<b>D3</b>	INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX RECETTES LOCALES – <b>MODÈLE DE NOTES SECTORIELLES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS</b>	Modèle de notes sectorielles afférentes aux états financiers annuels d'une Première Nation, conçu pour être conforme aux normes d'information financière relatives aux recettes locales présentées en D1.
	<b>D4</b>	INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX RECETTES LOCALES – <b>NOTES EXPLICATIVES</b>	Notes explicatives destinées à accompagner les normes d'information financière relatives aux recettes locales présentées en D1.

# Première Nation [nom]

Notes complémentaires [aux états financiers consolidés]

Le 31 mars 20X2

---

## [•] Information sectorielle

La Première Nation fournit un large éventail de services à ses membres. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, ces services sont regroupés en domaines, chaque domaine étant responsable de la prestation de certains services.

Pour chaque secteur présenté, les montants des recettes et des dépenses correspondent aux montants qui sont directement attribuables au secteur ou qui peuvent lui être logiquement affectés.

Les conventions comptables appliquées pour ces secteurs sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers [consolidés].

